

Lors de la réunion du Conseil « Transport, télécommunications et énergie » de l'Union européenne (UE) qui a lieu aujourd'hui au Luxembourg, on a discuté des stratégies européennes pour augmenter l'efficacité de la gestion du trafic aérien, améliorer le contrôle et la sécurité du trafic aérien et mieux s'occuper des intérêts des passagers.

Les ministres des Transports de l'UE ont discuté de la proposition de la Commission européenne (CE) concernant le règlement établissant des règles communes en matière d'indemnisation et d'assistance des passagers en cas de refus d'embarquement et d'annulation ou de retard important d'un vol. La nécessité a été soulignée de mieux informer les passagers du transport aérien sur leurs droits à obtenir une assistance et des indemnisations. Les ministres ont également parlé de la responsabilité des transporteurs aériens pour le transport des voyageurs et de leurs bagages en avion.

[en savoir plus](#)

Consultez la source sur Veille info tourisme: [Les ministres européens ont discuté des stratégies à mettre en place pour augmenter l'efficacité de la gestion du trafic aérien améliorer le contrôle et la sécurité du trafic aérien et mieux s'occuper des intérêts des passagers](#)